



0502

84/11465



CONGRESS016690

**Congress of Local and Regional Authorities of Europe**  
Chamber of Local Authorities

**Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe**  
Chambre des pouvoirs locaux

Strasbourg, le 27 avril 1994  
S:\delai.fp\session\NIFCPL1.2

CPL (1) 2  
Partie II

**PREMIERE SESSION**

(Strasbourg, 31 mai - 3 juin 1994)

---

**RAPPORT**

sur

**L'EUROPE ET SES PERSONNES AGEES :**  
**VERS UN PACTE INTER-GENERATIONS**

Rapporteur: M. Enrico GUALANDI (Italie)

---

EXPOSE DES MOTIFS

## INTRODUCTION

Comme d'autres organisations internationales, le Conseil de l'Europe a déjà abordé la question des personnes âgées, notamment sous l'angle de la protection sociale.

Il en est ainsi en particulier de l'Article 4 du Protocole Additionnel à la Charte Sociale Européenne qui vise à sauvegarder les personnes âgées de l'exclusion sociale, à leur permettre de choisir librement leur mode de vie et de mener une existence indépendante et à leur garantir une existence digne.

De même le programme intergouvernemental d'activités a examiné en profondeur la question de l'adaptation des systèmes de sécurité sociale aux exigences d'une population vieillissante.

Cependant, une nouvelle perspective a été également dégagée, visant le vieillissement en tant que processus, le rôle des personnes âgées ainsi que leurs droits et devoirs, leur participation à la vie sociale et la prévention de toute sorte de marginalisation et d'exclusion sociale. Cette nouvelle approche est déjà lisible dans la Résolution 1008 de l'Assemblée Parlementaire du 3 septembre 1993 relative à une politique sociale en faveur des personnes âgées et de leur autonomie.

D'autre part, l'année 1993 a été déclarée par les Communautés Européennes "Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations". Parmi les résultats des nombreuses réunions internationales organisées à cette occasion, je vous signale en particulier la "Déclaration de Lisbonne" adoptée en octobre 1993 par le Sous-Comité des personnes âgées du Comité pour le bien-être social dans le cadre du mouvement "Eurocités", ainsi que la Déclaration de principe adoptée le 6 décembre 1993 par le Conseil de l'Union Européenne et des Ministres des Affaires Sociales. Je relève que dans ce dernier document les Etats membres se sont déclarés prêts à mener une politique fondée sur les "principes essentiels de la solidarité entre générations afin "...de promouvoir l'intégration sociale des personnes âgées..." et "...d'encourager le respect de l'individualité de la personne âgée...".

Autre grand événement de l'année 1993, le Sommet que les Chefs d'Etats et de Gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe ont tenu à Vienne les 8 et 9 octobre: à cette occasion, une Déclaration et un plan d'action ont été adoptés pour lutter contre le racisme, la xénophobie, l'anti-sémitisme et l'intolérance.

Le Sommet de Vienne a donné à la Conférence Permanente (aujourd'hui Congrès) des Pouvoirs Locaux et Régionaux des raisons supplémentaires d'intervention tant dans les domaines où celle-ci avait déjà apporté une importante contribution (tels que l'intégration multiculturelle, la citoyenneté et la grande pauvreté, la mise en oeuvre du droit au logement, la participation des jeunes à la vie communale et régionale, la protection des tziganes ainsi que des autres minorités, la protection contre toute atteinte aux droits des personnes séropositives ou atteintes par le SIDA), que dans le "nouveau" domaine des personnes âgées.

Afin de construire une Europe tolérante et respectueuse de la dignité inaliénable de tout être humain, il est apparu indispensable d'agir pour donner aux personnes âgées la place et le respect qu'elles méritent, et de combattre les stéréotypes d'une société où l'âge et les vieux sont refoulés, rejetés et exclus.

Ainsi, l'idée a mûri d'organiser une Conférence internationale sur "L'Europe et ses personnes âgées", afin non seulement de procéder à une confrontation des politiques locales et régionales, mais également de dégager quelques lignes directrices pour l'avenir et l'action du CPLRE dans ce domaine.

#### LE DEROULEMENT DE LA CONFERENCE DE SIENNE :

Avant d'en résumer le déroulement, je voudrais souligner que cette Conférence a été un succès, tant sur le plan de l'organisation, de la participation, de la quantité et qualité des exposés et des interventions, que sur le plan des principes et des projets d'action : parmi les principes, la nécessité de dissocier la retraite de toute connotation de passivité, d'inutilité et de dépendance ; quant aux projets, je vous signale celui des "Génération citoyennes", qui est devenu l'un des motifs inspirateurs du projet de Recommandation sur "L'Europe et ses personnes âgées : vers un Pacte inter-génération", qui est reproduit à part.

Votre Rapporteur présentera plus loin les principes et les objectifs affirmés dans le projet de Recommandation ; pour l'instant, je vais me concentrer sur le déroulement de la Conférence proprement dit.

La Conférence s'est tenue du 14 octobre au 16 octobre 1993.

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe était représentée par M. Schwimmer ; M. Leuprecht, Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, a participé activement à la Conférence.

La Conférence a été ouverte par M. Zahn, Président de la Commission des affaires sociales et de la santé de la CPLRE.

Votre Rapporteur a pris ensuite la parole pour présenter la Conférence : parmi mes "avant-propos", je rappelle l'affirmation qu'il est nécessaire de déployer toutes les ressources humaines et matérielles pour réaliser une nouvelle politique du troisième âge, capable non seulement de fournir de l'assistance, mais aussi de promouvoir l'autonomie des personnes âgées.

Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par Mme Carli, Maire-adjoint de Sienne, et M. Leuprecht.

Mme Carli a souligné combien elle s'attendait à ce que la Conférence dégage une notion nouvelle de "personne âgée" et, en même temps, les lignes directrices d'une nouvelle politique du troisième âge, à développer surtout au niveau local. Elle a expliqué que la personne âgée ne peut plus être regardée comme un facteur de déclin, mais plutôt comme une ressource pour la société et que, face à cette évolution, le volontariat et la solidarité entre

générations revêtent toujours plus d'importance.

Dans son allocution, M. Leuprecht a situé la Conférence dans le contexte de la Campagne mentionnée plus haut contre le racisme, la xénophobie, l'anti-sémitisme et l'intolérance : il a souligné que dans une société où "...Les hommes d'aujourd'hui ont de plus en plus de mal à rencontrer l'autre et l'altérité, à accepter l'autre tel qu'il est, avec ce qu'il peut avoir de différent, à nouer un rapport avec lui...", "...L'autre, c'est aussi la personne âgée.". Dans sa conclusion, M. Leuprecht nous a exhorté ainsi : "...Agissons ensemble pour donner aux personnes âgées la place et le respect qu'elles méritent dans une Europe que nous voulons chaleureuse et solidaire et respectueuse de la dignité inaliénable de tout être humain!"

Présidée par M. Gensburger en sa qualité de Vice-Président de la Commission des affaires sociales et de la santé de la CPLRE, la séance de l'après-midi du premier jour a été consacrée à la présentation de trois rapports généraux introductifs à la Conférence.

Mme Reboul, Professeur de Psychologie gérontologique à l'université Lumière, Lyon 2 et responsable de l'enseignement de la psychologie gérontologique et de l'université Tous Ages, a présenté le premier de ces rapports, sur "La place et le rôle des personnes âgées dans l'Europe 2000. Evolution des concepts et des idées". Après avoir tracé, à très grands traits, la situation des aînés dans notre époque, et dénoncé les stéréotypes qui conditionnent fréquemment la manière d'aborder et de concevoir le vieillissement et la vieillesse, Mme Reboul a souligné le rôle fondamental et unique des personnes âgées dans la construction de l'Europe actuelle, ainsi que la nécessité d'assurer une prévention du vieillissement.

Mme H. Jani-Le-Bris, expert auprès de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, a présenté - au titre du deuxième rapport - une confrontation synthétique de la situation et des objectifs des politiques menées par les pays européens vis-à-vis des personnes âgées : Mme Jani-Le-Bris a notamment évoqué la situation de l'aide familiale, des services d'aide à domicile et en établissements dans les différents pays. En conclusion, Mme Jani-Le-Bris a souligné que les politiques géronto-sociales concernent aujourd'hui au moins deux générations, la deuxième étant celle des "jeunes vieux" par conséquent, elles ne devraient pas se limiter à l'aide et aux soins, mais s'occuper également de la prévention du vieillissement et de la participation d'"un tel réservoir d'expériences et de compétences" à la vie active.

Dans son rapport, Mme Colombini, membre de la Ligue nationale des pouvoirs locaux (Italie), a tout d'abord affirmé que les personnes âgées sont désormais titulaires de nouveaux droits et qu'il est donc nécessaire de réaliser une nouvelle solidarité sociale et un nouveau modèle de développement. Ensuite, après avoir souligné le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la réalisation d'une "politique des droits des personnes âgées", elle a présenté les résultats d'une enquête effectuée dans 100 villes de 12 pays, relative aux politiques réalisées au niveau local pour les personnes âgées. Mme Colombini a mentionné les interventions suivantes : les politiques domiciliaires, sociales et sanitaires ; les politiques de logement ; les politiques d'intégration sociale et de participation ; les politiques novatrices d'habitat ; les politiques de soutien à la famille ; les politiques d'intégration du secteur social privé. En guise de conclusion, Mme Colombini a recommandé que la Conférence aboutisse à "...un engagement commun en ce qui concerne l'échange d'expériences,...mais aussi pour ce qui concerne les politiques en faveur des personnes âgées...".

Une discussion a clôturé les travaux de la journée.

Une grande partie de la séance du 15 octobre - qui a été présidée par M. Meyers, en sa qualité d'Ancien Ministre - a été consacrée à la présentation des politiques menées en faveur des personnes âgées dans neuf villes et quatre régions d'Europe : d'une part, la confrontation entre Sienne, Göteborg, Dublin, Le Pirée, Paris, Czestochowa, Salonique, Carpi, et Wealden ; de l'autre, la confrontation entre la Toscane, la Région bruxelloise, l'Andalousie, et la Bavière. Ces villes et ces régions, en effet, ont développé de véritables politiques du logement, la sauvegarde, ou, le cas échéant, la création de services à domicile, ainsi que la promotion de l'autonomie des personnes âgées.

Cette deuxième journée s'est achevée avec une discussion et une Table Ronde des rapporteurs des villes et des régions ouverte au public et à la participation d'experts, citoyens européens et organisations non gouvernementales<sup>1</sup>.

M. Mollstedt, en sa qualité de Président de la CPLRE, a présidé la séance de clôture, celle du 16 octobre, qui s'est ouverte avec une confrontation entre les représentants de huit organisations non-gouvernementales sur le thème suivant : "Pouvoirs locaux, associations et volontariat : des chemins de collaboration".

La Conférence s'est terminée avec l'adoption des Conclusions, que votre Rapporteur a présentées à la suite de ladite confrontation entre ONG.

Les participants à la Conférence de Sienne sur L'Europe et ses personnes âgées (14-16 octobre 1993) ont clôturé les travaux en invitant la CPLRE à présenter au Parlement européen, à la Commission et au Conseil de la Communauté européenne les Conclusions de la Conférence, afin de donner une suite aux propositions qui y sont contenues.

#### UNE CONFRONTATION ENTRE VILLES EUROPEENNES : Sienne, Göteborg, Dublin, Le Pirée, Paris, Czestochowa, Salonique, Carpi, Wealden et les personnes âgées

Après avoir indiqué le nombre des personnes âgées à Sienne<sup>2</sup> et décrit leur situation économique<sup>3</sup>, l'Adjoint au Maire, Mme Strambi, a évoqué les politiques menées par la ville depuis 1972 surtout afin de prévenir la marginalisation des personnes âgées.

---

<sup>1</sup> Ont participé à la Table Ronde : Mmes Reboul, Jani-Le-Bris et Bennett ; MM. Mollstedt, Logothetis, Tylicki, et Gualandi. M. Bollendorff, Président Honoraire du Parlement et de l'Association des Villes et Communes Luxembourgeoises, a été le modérateur de la Table Ronde.

<sup>2</sup> Les plus de 60 et 65 ans représentaient respectivement, au 30 septembre 1993, 32 % et 25 % de la population résidente.

<sup>3</sup> environ 5 670 personnes vivent de la pension minimale versée par la caisse nationale de sécurité sociale (INPS: «Istituto Nazionale di Previdenza Sociale»), tandis que 1 141 sont titulaires d'une allocation de soutien. Cependant, environ 10 000 personnes âgées perçoivent un revenu brut inférieur à 16 millions de liras et seulement une sur trois est propriétaire de son logement.

Je vous signale, entre autres, l'action menée par les Comités pour le troisième âge, qui ont été créés dans les cinq circonscriptions municipales : ils organisent des activités de solidarité sociale en aidant bénévolement les personnes âgées qui en ont besoin, et mènent également des activités de loisirs et des initiatives culturelles.

Mme Strambi a également souligné que la Ville juge toutefois prioritaire, surtout pour les personnes âgées indépendantes, le renforcement des services d'aide à domicile et des activités de socialisation, "...pour qu'elles puissent...rester dans leur cadre de vie habituel."

En vue de soutenir l'aide à domicile, cette Ville encourage tant les interventions psycho-sociales (garanties par des assistantes sociales), que la réalisation d'initiatives pratiques, telles que : les centres de jour (comme celui de «Villa Rubini Manenti»), les services d'aide ménagère, de restauration, de blanchisserie, et de télésecours, l'octroi de moyens de soutien économique mensuel et extraordinaire, ainsi que d'aides occasionnelles accordées pour faire face à des difficultés inattendues ou à des dépenses imprévues.

M. Mollstedt, Président de la CPLRE et conseiller municipal dans la Ville de Göteborg, s'est notamment attaché à illustrer les plans d'action que les autorités locales ont établis pour atteindre des objectifs spécifiques, précisés sur la base d'une évaluation des besoins des personnes âgées. Pour ce qui est des effets concrets de ces plans, M. Mollstedt a souligné, entre autres, qu'"en l'espace de cinq ans à partir de 1990, on construira ou on créera à Göteborg 1000 appartements avec services personnels, 525 places dans les logements de groupe et 500 places dans d'autres formes d'hébergement collectif..."

Evoquant d'abord l'évolution des soins aux personnes âgées en Irlande entre 1968 et 1988, Mme Bennett, Sénateur et Conseiller municipal de la Ville de Dublin, a remarqué, entre autres, "...l'amélioration considérable dans la garantie des moyens d'existence, les prestations en nature, les services de logements et de santé..." et la réalisation en 1986 d'un Rapport adopté par le ministre de la Santé, qui a été la base du développement des services pour les personnes âgées. Mme Bennett a mentionné les services suivants : services de soins à domicile et autres formes d'aide pour les personnes âgées et ceux qui s'occupent d'elles à domicile ; services d'accueil ponctuel de personnes âgées dépendantes maintenues à domicile afin de prendre le relais des familles qui s'en occupent ; unités spécialisées dans le bilan et la rééducation associées à des hôpitaux généraux de court séjour; lits de long séjour, en particulier dans le secteur du Conseil sanitaire de l'Est où la population âgée augmente rapidement.

Toutefois, Mme Bennett a également observé que le rôle et la place que les personnes âgées occupent dans la société irlandaise sont limités, car elles sont dans l'ensemble absentes de la vie politique et économique.

Pour ce qui concerne spécifiquement Dublin, Mme Bennett a expliqué que la municipalité est chargée, d'une part de garantir des logements de qualité aux retraités, de l'autre, de donner son soutien à des activités socio-culturelles afin de développer un mouvement de "retraite active". Les programmes d'habitat protégé réalisés par les collectivités locales occupent une place importante parmi les mesures prises par la ville pour garantir des logements de qualité aux personnes âgées. Mme Bennett a expliqué que : "... L'habitat protégé offre en règle générale des logements groupés avec une gamme de services de soutien

y compris un gardien et/ou un système d'alarme".

Après avoir dénoncé les carences de la politique sociale de l'Etat et de l'administration locale dans son pays, M. Logothetis, Maire du Pirée, a également souligné la nécessité d'élaborer des programmes plus efficaces au sein du Conseil de l'Europe et de la CEE, et de combiner ceux-ci avec des programmes nationaux.

Néanmoins, Le Pirée a créé trois centres pour la protection des personnes âgées (KAPI) : ils opèrent avec des travailleurs spécialisés et leur objectif est de développer les rapports sociaux, organiser les loisirs, offrir des services médicaux préventifs, stimuler le moral et le comportement des retraités afin qu'ils ne sentent pas rejetés.

Mme Hermange, adjoint au Maire de Paris<sup>4</sup>, a souligné que les retraités jouent un rôle très actif dans cette Ville : véritables "acteurs de la solidarité", ils déploient leurs actions à tous les domaines, sociaux, culturels, sportifs, de défense des droits de l'homme, de lutte contre l'exclusion et de la protection de l'environnement. Parmi les exemples de réalisations concrètes qui ont été citées : - la Fondation Claude Pompidou et ses volontaires pour enfants handicapés, au sein de laquelle les personnes âgées se rendent dans les familles, auprès des malades des hôpitaux, des vieillards des maisons de retraite et ils s'occupent de l'animation de clubs ; - dans le domaine de la lutte contre le chômage, les "Clubs de Cadre de Recherche d'Emploi"; - dans celui des loisirs, l'association "l'Age d'Or" qui, avec 2.000 adhérents, organise des spectacles de théâtre avec ses propres artistes.

D'ailleurs, Paris ne se borne pas à la mise en oeuvre des politiques d'aide "traditionnelles" : il faut citer les initiatives que la Ville encourage afin de développer le "dialogue" et les échanges entre les générations. C'est ainsi que des crèches ont été construites à proximité de foyers-logements pour retraités, que des concerts avec les enfants et des rencontres avec les collégiens ou lycéens de quartier sont organisés régulièrement pour les personnes âgées.

Après avoir évoqué la triste condition des personnes âgées sous l'ancien régime, M. Tylicki, Président de l'Assemblée régionale des voïvodies, a expliqué comment la province de Czestochowa procède pour améliorer le niveau de vie des personnes âgées. Il s'agit en particulier d'établissements pour personnes handicapées ou malades, ainsi que d'initiatives culturelles et de soutien à l'activité physique. M. Tylicki a également souligné les carences de l'assistance publique et l'importance du bénévolat et de la participation des collectivités locales aux programmes d'aide pour les personnes âgées.

L'Adjoint au Maire de Salonique, Mme G. Tsatra, après avoir évoqué les principes de base de la politique sociale menée par cette Ville, y compris la nécessité de développer le dialogue entre les générations, nous a fourni un deuxième exemple de centres de protection pour personnes âgées réalisés en Grèce. Mme Tsatra a présenté le projet des CAPI, qui "... a pris corps en Grèce, lorsqu'en 1979 la nécessité de protéger les personnes du troisième âge s'est fait sentir, et c'est au cours des années 80 que ces centres ont commencé à fonctionner.

---

<sup>4</sup>La contribution de Mme Hermange a été présentée par Mme Agostini, Directrice de Maison d'accueil pour personnes âgées.

Les CAPI sont des personnes morales de droit public placées sous l'autorité du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. Ils sont gérés par des conseils administratifs composés de sept membres et présidés par le maire. Quant à leurs ressources financières, elles proviennent de fonds gouvernementaux octroyés aux communes. C'est aux communes qu'incombent la tâche de veiller au fonctionnement des programmes, à leur élaboration et à leur application."

L'expérience de la maison protégée à Carpi<sup>5</sup> a été exposée par Mme Cavicchioli : au lieu d'être un simple dortoir pour les personnes âgées non autonomes qui y demeurent, cette institution vise plutôt à leur permettre de cultiver et développer leurs propres intérêts, et s'est révélée "un service indispensable" pour la Ville. Mme Cavicchioli a pourtant conclu son intervention soulignant, comme l'ont fait plusieurs autres orateurs, qu'"il n'y a pas de meilleure solution que de maintenir les personnes âgées chez elles, sans pour autant devoir compter uniquement sur la famille, en développant de plus en plus les moyens nécessaires à cet effet".

M. Osbourne, qui a réalisé un programme de mise en forme dans la région ("district") de Wealden, a expliqué que l'activité physique peut apporter, outre des bienfaits physiologiques et psychologiques, de "véritables avantages sur le plan social" et a cité à titre d'exemple, d'une part, les activités qui ont été réalisées en collaboration avec les travailleurs de santé de la communauté, de l'autre, les services d'assistance que son programme assure sur le plan hospitalier avec des unités diabétiques, gériatriques et cardiaques.

Par ailleurs, M. Osbourne a dénoncé les carences du Service national vis-à-vis de la mise en forme et de l'activité physique et invoqué la nécessité de lancer une véritable campagne pour la santé.

#### UNE CONFRONTATION ENTRE REGIONS EUROPEENNES : la Toscane, la Région bruxelloise, l'Andalousie, la Bavière et les personnes âgées

L'expérience de la Toscane a été présentée par Mme Arnavas, Assessore régionale qui, après avoir esquissé la situation des personnes âgées<sup>6</sup>, a résumé les objectifs fondamentaux du dernier plan d'action régional : parmi ceux-ci, la sauvegarde de l'autonomie des personnes âgées et la prévention du vieillissement et de la dépendance. Ainsi, la Région assure des services de soins à domicile, donne son soutien à l'institution des centres diurnes, et cherche en même temps à améliorer les conditions de logement.

Dans sa conclusion, après avoir souligné le soutien que la Région donne au volontariat, notamment aux associations bénévoles de personnes âgées, Mme Arnavas a présenté l'expérience des "Résidences Sanitaires Assistées" ("Residenze Sanitarie Assistite") : il s'agit de petits groupes de logements qui ont été créés sur tout le territoire de la Région afin de permettre aux personnes âgées de garder les liens avec leurs lieux d'origine.

---

<sup>5</sup> Cette initiative s'ajoute aux autres services que la Ville cherche à assurer aux personnes âgées, dont notamment : - le S.A.D. (service d'assistance à domicile) et services annexes ; - le télésecours ; - le logement communautaire ; - les centres diurnes ; - assistance économique.

<sup>6</sup> Mme Arnavas a précisé, entre autres, le nombre des personnes âgées dans la Région : les plus de 65 et 75 ans représentaient respectivement, au 1er janvier 1992, 18.8% et 8.6% de la population résidente.

M. Peffer, Directeur du Cabinet du Ministre de la Région bruxelloise, a d'abord indiqué, dans un dossier statistique, la situation des personnes âgées en Belgique et, plus en détail, celle qui se présente dans la Région<sup>7</sup>. Ensuite, il a évoqué les trois objectifs fondamentaux de la politique locale à l'égard des aînés : le premier consiste à "favoriser les relations intergénérationnelles", en soutenant, par exemple, des expériences d'hébergement qui encouragent les rencontres intergénérationnelles ; le deuxième, à améliorer l'accueil en Maison de repos, en cherchant notamment d'implanter celles-ci "en fonction des besoins réels de la population âgée" ; le troisième, à "favoriser les possibilités de se prendre en charge". Quant à ce troisième objectif, M. Peffer a précisé que la Région favorise le maintien de la personne âgée à son domicile selon une politique qu'il considère importante et efficace.

Dans la première partie de son intervention, M. Rueda Cascado, Secrétaire Général des affaires sociales au Conseil de la Communauté autonome d'Andalousie, a évoqué le vieillissement progressif de la société andalouse, et passé en revue divers aspects de la situation des personnes âgées (à savoir, le régime des pensions, les systèmes publics de Santé et des services sociaux, le logement, et les secteurs d'activité des personnes âgées). Dans la deuxième partie, M. Rueda Cascado s'est attaché à évoquer les mesures introduites par le Plan national d'action en faveur des personnes âgées et le Programme des services sociaux d'Andalousie, afin d'adapter la politique du troisième âge aux problèmes et aux besoins créés par le vieillissement de la population, tout en élevant le niveau de vie des personnes concernées. Parmi les objectifs de ces plans : l'augmentation des pensions, l'amélioration de la Santé, de la protection sanitaire, et des services sociaux - y compris ceux qui favorisent les échanges entre les générations -, la réalisation d'activités culturelles et le développement de la participation des personnes âgées à la vie sociale et politique.

M. Kippes, Ministerialdirigent dans le Land de Bavière, a d'abord esquissé la situation des personnes âgées dans cet Etat : entre autres, il a précisé que "...l'Etat libre de Bavière compte 12 millions d'habitants, dont 1,8 million sont âgées de plus de 65 ans (soit 15 %) et un peu plus de 800 000 dépassent les 75 ans (soit 7 %). La part des personnes "très âgées" (plus de 75 ans) a considérablement augmenté depuis 1960; elle ne représentait que 3,4 % à l'époque.". Il a aussi indiqué que "...56 % environ des plus de 65 ans vivent avec leur conjoint ou avec leurs enfants ou petits-enfants, quelque 40 % habitent seuls dans leur logement et ils ne sont que 4 % à résider en maison de retraite, médicalisée ou non."

Ensuite, M. Kippes a tracé l'évolution de la politique bavaroise en faveur des personnes âgées, de 1962 (premier des quatre plans d'action adoptés la Région) à 1988 (quatrième plan d'action) : après avoir accordé la préférence aux soins en établissement, la Région a reconnu la nécessité d'assurer la prévention et la réadaptation et, dans ce contexte, l'importance de l'aide à domicile et du soutien à donner aux familles qui s'occupent des personnes âgées, en leur offrant "autant de soins ambulatoires que possible".

En conclusion, M. Kippes a rappelé l'amélioration des conditions d'existence et l'allongement constant de l'espérance de vie et, par conséquent, la nécessité pour les

---

<sup>7</sup>M. Peffer a entre autres relevé l'accroissement rapide du groupe des personnes très âgées (+ 85 ans) "En 1950, elles étaient 36.000, en 1990, 138.000 et seront 262.000 en l'an 2000, soit une croissance en 50 ans de 728%!"

personnes âgées d'organiser et gérer leur existence. C'est dans ce contexte qu'ont été mentionnés les "comités consultatifs régionaux du troisième âge", dans lesquels les personnes âgées sont associées aux décisions qui les concernent.

### "POUVOIRS LOCAUX, ASSOCIATIONS, ET VOLONTARIAT : DES CHEMINS DE COLLABORATION"

M. Parfait pour la FIHUAT (Fédération Internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires) et M. Labayle Couhat pour AREPA (l'Association des résidences pour Personnes Agées) ont présenté, au titre d'allocution d'ouverture, une déclaration sur "Les villes et leurs interrelations". Ils ont dénoncé les carences existant dans de nombreux pays en matière de logement pour les personnes âgées, ainsi que le manque de politique régionale spécifique, de véritable politique d'évolution des logements-foyers, et de financement pour assurer leur modernisation et adaptation. Il est donc indispensable de définir une politique gérontologique globale, qui soit entre autres capable d'assurer des structures d'accueil correspondant aux besoins et d'adapter les logements-foyers les plus anciens.

Ensuite, M. Marquardt, pour "Eurolink Age", a présenté les résultats d'une étude comparative couvrant 13 pays européens sur la mise en oeuvre du "volontariat dans l'action sociale" au plan national, régional et local. Il s'agit d'une analyse des réponses nationales à un questionnaire du Secrétariat général élaborée par la Direction des affaires sociales et économiques du Conseil de l'Europe, subdivisée comme suit :

- a) répartition des compétences ;
- b) promotion du volontariat par différents moyens (à savoir : la reconnaissance juridique ; des subventions ; des exonérations fiscales ou de charges sociales ; la couverture des risques accidents et responsabilité civile ; la suppression des obstacles au travail volontaire ; une politique d'information) ;
- c) coopération entre le secteur public et les organisations de volontaires : structures de coordination ;
- d) conclusions<sup>8</sup>.

Mme Ertl (pour "Pro Senectute") a présenté le Rapport national de l'Autriche sur les soins aux personnes âgées dépendantes. Après avoir esquissé la structure des systèmes de sécurité sociale et d'aide sociale et évoqué l'historique, la philosophie et les objectifs de la politique des soins, Mme Ertl a expliqué que les programmes de réforme du système, qui ont été adoptés depuis 1991, visent, d'une part, à favoriser l'autonomie des personnes âgées dépendantes, de l'autre, à leur fournir des services adéquats.

---

<sup>8</sup>Comme il est impossible de résumer les résultats de cette étude sans lui ôter une bonne partie de sa substance, je signale à tout lecteur curieux qu'elle fait l'objet d'un document publié par le Conseil de l'Europe, le Doc CDPS (91) 7 du 12 mars 1991. Il y a lieu, toutefois, de signaler qu'au printemps 1993 la Direction des affaires sociales et économiques du Conseil avait décidé de préparer une mise à jour du document.

Toutefois, Mme Ertl a dénoncé l'absence totale, ou quasi totale de «centres de jour» et de centres d'hébergement temporaire, le manque de développement du système d'aide et de soins à domicile, ainsi que l'absence de soutien aux familles qui s'occupent des personnes âgées. En conclusion, elle a, entre autres, souligné qu'à cause des carences du système de financement, il est impossible pour les personnes dépendantes "...de payer des services d'aide et de soins aux prix du marché...", ainsi que "...d'employer des gardes à titre personnel...".

Dans une intervention pleine de vivacité, Mme Podlaha (pour l'"Association des villes autrichiennes"), nous a rappelé l'objectif fondamental, celui de créer "...les conditions nécessaires pour rendre normale et humaine cette vie plus longue". A cette fin, il faut oeuvrer pour "...un changement de mentalité général à la fois d'un point de vue humain et d'un point de vue économique", ce qui signifie, entre autres, qu'il faut combattre contre les absurdités et les carences des systèmes actuels. Je relève également la conclusion de Mme Podlaha, que je vous propose dans son intégralité: "...Une collaboration étroite est nécessaire entre les personnes, associations, services et institutions qui s'occupent, sur le plan théorique ou pratique, de gérontologie, de la politique du troisième âge et de l'aide au troisième âge. Mais tout cela suppose une prise de conscience de chacun, et notamment des jeunes, à qui il faut expliquer, sans équivoque, que d'ici une génération ou deux, ce sont eux qui arriveront au troisième âge."

M. Lishman a d'abord présenté l'organisation "Age concern", qui est "la principale organisation non gouvernementale" de son pays au service des personnes âgées. Les missions d'"Age Concern" sont au nombre de quatre : - fournir des prestations directes, - créer un militantisme social, - développer innovation et recherche, - travailler en partenariat et coopération avec d'autres organisations et particuliers.

M. Lishman s'est ensuite attaché à exposer la "nouvelle approche britannique" dans l'aide aux personnes âgées : je relève en particulier le transfert de la responsabilité financière de la prise en charge en établissement de l'Etat aux collectivités locales, l'importance donnée à l'évaluation des besoins individuels, et la participation des usagers à la conception, à la gestion et au fonctionnement des services.

L'expérience italienne a été présentée par Don Giovanni Nervo (Fondation Zancan), qui, dans son intervention sur "collectivités locales, associationnisme et bénévolat : itinéraires de collaboration", a d'abord distingué trois types d'interventions du bénévolat pour et avec les personnes âgées : les interventions relevant de l'assistance, les interventions de soutien et celles de prévention et de promotion humaine. Ensuite Don Giovanni a essayé de répondre - à travers le témoignage de bénévoles qui travaillent "sur le terrain" - à trois questions fondamentales : que font les bénévoles? de quelle formation ont-ils besoin? qu'est-ce que les bénévoles ne doivent pas faire ?

Dans la dernière partie de cette intervention, il a présenté les résultats d'un séminaire d'experts que la Fondation Zancan a organisé en collaboration avec la Fondation "Ferrero" d'Albe. Parmi ceux-ci, Don Giovanni a souligné l'élaboration d'une proposition de loi, qui a été présentée au Sénat par des parlementaires de divers partis, sur la prévention de la

marginalisation sociale et la promotion de la santé des personnes âgées<sup>9</sup>.

M. Hassler, pour l'association "Coderpa" (Alsace), nous a présenté une Charte de l'Animation, qui est adressée à "...toutes les personnes âgées qui sont ou envisagent d'être hébergées en Institution...", et qui propose que tout établissement adopte des "programmes d'animation" : il s'agit notamment d'encourager l'ensemble des activités récréatives, physiques et culturelles, afin d'assurer une "...réelle qualité de vie" aux aînés qui résident en établissement.

### A LA RECHERCHE D'UNE APPROCHE NOUVELLE AUX PROBLEMES DES PERSONNES AGEES

A la lumière des différentes contributions écrites et orales ainsi que des discussions et débats qui les ont suivies, notamment sous la forme de Table Ronde, la Conférence de Sienna a abouti à des "Conclusions" qui sont reproduites en annexe au projet de Recommandation.

Ces conclusions ont l'ambition de proposer une nouvelle approche aux problèmes posés par le vieillissement de la population en général et les personnes âgées en particulier. Ce qui suit trace en quelque sorte la genèse des Conclusions de la Conférence de Sienna et en donne une illustration<sup>10</sup>.

#### Considérations préliminaires :

Etant donné l'actuelle évolution démographique, tous les pays d'Europe sont confrontés à un vieillissement de la population et, vu l'allongement croissant de la durée de vie des individus, il y aura une proportion croissante de personnes très âgées.

Certains en déduisent une réduction du potentiel innovateur et créatif du "vieux continent". Cependant, les recherches en gérontologie contestent cette conclusion car elle transpose sur la société, sans aucune vérification scientifique, des clichés concernant le vieillissement individuel.

C'est ainsi que, dans une société qui a une forte tendance à évaluer une personne selon sa capacité de travail productif, les personnes âgées sont exclues et écartées, la retraite étant considérée comme une phase de vie dite "inactive" prolongée.

De ce fait, une première constatation : il est désormais inévitable de reconnaître que l'intégration économique, sociale et politique des personnes âgées représente un défi des plus

---

<sup>9</sup> Quant aux dispositions de ce projet de loi : l'art. 1 définit le but de la loi et les catégories concernées ; selon l'art. 2, on confie l'activité faisant l'objet de l'art. 1 par le biais d'un contrat de droit privé ; l'art. 3 indique quels peuvent être les travaux socialement utiles ; l'art. 4 explique comment les collectivités locales peuvent gérer ces contrats ; l'art. 5 aborde l'aspect économique ; l'art. 6 prévoit une programmation annuelle à établir par la région ; l'art. 7 instaure un fonds social pour la couverture des frais.

<sup>10</sup>Voir aussi doc. CONF/Sienne (93)4

importants pour les sociétés européennes.

Deuxième constatation : les personnes âgées représentent une population très différenciée. Il est donc évident que les politiques des villes, des régions et des Etats ne peuvent pas consister en *une* seule politique pour *les* personnes âgées.

Au contraire, il faut mettre en oeuvre une politique distincte pour chaque groupe de personnes âgées: les uns ont besoin de soins à domicile, d'autres d'une université du troisième âge ; les uns demandent une adaptation de l'habitat et de l'urbanisme à leur autonomie réduite, les autres revendiquent des terrains de sport adaptés aux besoins des aînés, les uns réclament un travail d'utilité publique, les autres des activités culturelles.

Après avoir clarifié les données du problème, nous avons abordé la question fondamentale et urgente des objectifs à atteindre, des stratégies à suivre, ainsi que celle des moyens pour les mettre en place :

Tout d'abord : "que faire ?"

Et encore : "comment les pouvoirs locaux et régionaux, peuvent-ils répondre aux besoins des personnes âgées et faire ainsi face au défi de leur intégration économique, sociale et politique ?"

Notre première considération a été qu'une réponse aux problèmes posés par le vieillissement de la population européenne exige de nouvelles formes de solidarité entre les générations, dans la famille et dans la communauté.

Il est presque embarrassant d'avoir à rappeler la deuxième, tant elle est évidente ; mais elle n'en est pas moins urgente : les pouvoirs locaux de toute l'Europe ne peuvent pas mener à bien leurs tâches visant la promotion des droits des citoyens âgés sans avoir les moyens et les ressources suffisants.

Les stratégies possibles :

1°) Encourager la participation des personnes âgées à la vie de la cité .

Chaque communauté doit en premier lieu renforcer la participation des personnes âgées tant à la vie sociale qu'à la vie politique, par la création d'associations ou de conseils consultatifs au sein de la commune. On devrait commencer par réunir, au niveau local, les associations des personnes âgées, les associations bénévoles, les responsables d'établissements et de résidences publiques et privées, les responsables des services municipaux concernés et les élus locaux. Dans ces lieux, grâce - entre autres - à l'amélioration de la communication entre différents groupes d'âge de la population et de la coopération entre différentes branches des secteurs public et privé, il devrait être plus facile de clarifier les problèmes spécifiques à chaque groupe de personnes âgées, d'examiner le dysfonctionnement des systèmes d'aide médicale et sociale, et d'élargir les possibilités de participation à des activités.

2°) Sauvegarder l'autonomie des personnes âgées : les stratégies préventives et les stratégies curatives (ou de réhabilitation) pour lutter contre la dépendance.

Ces stratégies dépassent le cadre strictement médical. Les villes sont tenues d'élaborer une gamme de services et d'activités et de garantir qu'ils soient efficaces et économiques.

Pour ce qui est notamment des personnes dépendantes, une approche nouvelle devrait être mise en oeuvre : au lieu de prescrire ce qui est prévu par la sécurité sociale, il faudrait envisager les mesures nécessaires pour l'individu, en prenant en compte non seulement la situation médicale du patient mais aussi sa situation sociale, familiale et économique.

Or, il est évident que la circulation d'informations est un outil indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Il est donc nécessaire que les responsables des villes soient tenus au courant des développements scientifiques et des expériences pratiques dans d'autres pays européens.

Ces échanges d'informations, qui pourraient se faire au moyen des réseaux européens de communication médiatique mais aussi par des échanges personnalisés et continus, porteraient sur tous les domaines matériels concernant les villes:

- . urbanisme et habitat
- . organisation et financement de services, soins à domicile
- . établissements ayant un projet gérontologique de vie
- . innovations technologiques.

Dans ces domaines, quelles pourraient être les stratégies préventives et curatives les plus efficaces ?

**Pour ce qui est de l'urbanisme et de l'habitat**, une première façon de préserver ou restituer l'autonomie d'une personne à mobilité réduite est d'adapter les moyens de transport en général, les rues, trottoirs, bancs publics, jardins publics etc., ainsi que l'habitat et l'environnement urbain : il est certain que, par exemple, le manque d'ascenseur dans un immeuble, de W.C. à l'intérieur, de cuisine ou de salle de bain adaptées, peut forcer une personne à déménager dans un établissement spécialisé ou à demander des services à domicile qui ne seraient pas nécessaires si l'immeuble ou l'habitat étaient adaptés aux besoins des gens à mobilité réduite.

D'autre part, il faudrait surtout assurer le droit des personnes âgées au logement, par exemple en leur réservant des logements du secteur public et des logements adaptés dans les immeubles du secteur privé, et empêcher qu'elles perdent leur logement ou soient expulsées de leur quartier de résidence.

Quant aux **services**, lesquels développer et comment les organiser ?

Les intervenants l'ont affirmé presque à l'unanimité : il faut encourager les services à domicile pour permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans leur environnement et donc de maintenir leur autonomie psychique et physique. D'autre part, ces services ne sont pas seulement efficaces, mais aussi peut-être moins coûteux que les

établissements et les hôpitaux.

Une façon importante de les encourager est de donner un soutien économique ou pratique aux personnes qui soignent des membres âgés de leur famille.

Quant aux services médicaux et sociaux, ils doivent être mieux coordonnés et moins partagés entre divers secteurs et sources de financement variables. D'autre part, les autorités locales et sanitaires et les organisations bénévoles devraient également envisager des programmes de prévention et de santé afin d'améliorer le bien-être physique et mental, de réduire la dépendance et l'évolution des coûts à long terme.

Si les services à domicile peuvent donc être considérés comme l'une des solutions les plus souhaitables et efficaces, il faut évidemment tenir compte des personnes qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre seules dans leur appartement et se demander : quels établissements devrions nous pouvoir leur assurer ?

Pour sauvegarder leur autonomie, ainsi que pour ne pas les couper du monde et de la société, la seule solution est de réaliser des **établissements ayant un projet gérontologique de vie.**

Dans ce domaine, l'échange d'information et d'expériences pratiques a une grande importance, car il peut contribuer à développer une politique de l'autonomie et de la qualité de la vie des personnes âgées orientée vers l'avenir. Nous savons que certains pays ont déjà mis en pratique des formes d'institutionnalisation variables répondant à divers niveaux d'autonomie : on peut, par exemple, mettre à la disposition des personnes ayant trouvé refuge dans des foyers protégés (sheltered housing) un certain nombre de services communs (lavage, restaurant, infirmerie, activités, loisirs); on peut faire auto-administrer des institutions etc.

Quant aux **innovations technologiques**, les villes pourraient s'en servir pour tenter des stratégies qui contribueraient à réduire la dépendance de leurs citoyens âgés : elles pourraient, par exemple, lancer des programmes de téléalarme rattachés aux services d'assistance à domicile.

Toutefois, il faut souligner qu'il y a un manque d'information et un manque d'investissements privés ou publics pour utiliser complètement les progrès technologiques en faveur des personnes âgées. De ce fait, pour beaucoup de produits domotiques qui existent déjà, le marché est très étroit et pour beaucoup d'individus l'achat de tels produits, si utiles soient-ils, est hors de portée.

D'une part, la Communauté européenne devrait inclure des programmes spécialisés dans ses programmes de R&D au niveau européen, de l'autre, il faudrait que l'Etat encourage l'achat de produits domotiques par le biais d'institutions acheteurs ou de compensation partielle de coûts pour les individus par la sécurité sociale.

A long terme, les produits lancés en plus grande série devraient devenir accessibles à un plus grand nombre de personnes, ce qui pourrait devenir un facteur de spécialisation économique pour les entreprises du "vieux continent" : étant donné le nombre croissant de personnes âgées dans le monde, cette évolution n'est certainement pas à négliger.

### 3°) Promouvoir l'intégration sociale et le bénévolat

Les stratégies pour promouvoir l'intégration de nos aînés dans la société sont nombreuses et, grâce aux échanges européens, il est possible d'en réaliser toujours des nouvelles<sup>11</sup>.

En général, il faudrait multiplier toutes les occasions d'échange et de solidarité entre les générations : les expériences avec des programmes de rencontres entre générations se sont en général avérées extrêmement fructueuses et pour les jeunes et pour les personnes âgées qui retrouvent un intérêt de la société pour leur passé alors que la tendance générale est plutôt au rejet de tout ce qui est vieux.

L'objectif principal à atteindre est clair : il faut que la retraite soit dissociée de toute connotation de passivité, d'inutilité et de dépendance.

Ainsi, tant la vie associative que le bénévolat qui offrent aux personnes âgées des possibilités d'exercer des activités reconnues comme utiles, devraient être encouragés et soutenus.

Il faudra, par conséquent, mettre pleinement en oeuvre la Recommandation (85) 9 du Comité des Ministres aux Etats membres du Conseil de l'Europe sur le volontariat dans l'action sociale et la Recommandation (91) 2 relative à la sécurité sociale des travailleurs sans statut professionnel.

### CONCLUSIONS

Les véritables conclusions de ce Rapport sont tirées du projet de Recommandation sur "L'Europe et ses personnes âgées : vers un Pacte inter-génération", qui est reproduit à part.

Ce projet de Recommandation est, d'une part, une reprise et un approfondissement des principes affirmés par la Conférence de Sienne, de l'autre, une proposition de stratégie pour l'avenir de politiques appropriées.

Dans ce contexte, je me bornerai à insister sur quelques aspects qui me semblent essentiels.

Tout d'abord, une constatation d'ordre général : l'évolution actuelle des pays industriels avancés a des répercussions non seulement sociales, économiques et culturelles, mais aussi politiques car elle affecte l'ensemble des relations réciproques entre les générations (les jeunes, les adultes et les personnes âgées).

---

<sup>11</sup>Ces échanges devraient tout d'abord se faire au niveau des jumelages de villes, par exemple entre clubs du troisième âge, universités populaires ou du troisième âge ou tous âges et pourquoi ne pas imaginer un programme "ERASMUS seniors" pour mobiliser des fonds communautaires ?

Dans la plus grande partie des pays industrialisés, le cycle économique actuel risque de réduire constamment les possibilités de travailler, faire et agir, d'exclure progressivement de la société et de la vie civile des groupes importants de la population, notamment de jeunes et de personnes âgées, ainsi que de détruire le temps des activités humaines et rendre par là insignifiantes les différentes phases de la vie.

Ensuite, il fallait souligner à nouveau que le vieillissement est un processus qui, en raison de l'actuelle évolution démographique, s'étale sur de longues années et que la dépendance physique et psychique est une situation extrême qui ne concerne qu'une fraction limitée de la population âgée.

Par conséquent, il convient d'enlever au vieillissement toute connotation de passivité, d'inutilité voire de superflu, non sans reconnaître que même les personnes dépendantes physiquement et mentalement peuvent jouer un rôle fondamental dans notre société car elles contribuent à l'humaniser.

Comme les Etats membres de l'Union Européenne l'ont à juste titre souligné dans une Déclaration prononcée à l'occasion de la clôture de l'année européenne des personnes âgées, il est donc nécessaire de reconnaître que celles-ci donnent une contribution précieuse à la vie sociale, culturelle et économique.

De plus, l'existence d'une population vieillissante croissante est une chance pour l'Europe dans la mesure où elle aboutit à une réévaluation de la position et du rôle des personnes âgées dans la société, et que ces dernières sont un facteur important de continuité sans pour autant être conservateur et de stabilité sans être autoritaire, de dynamisme économique et culturel sans fanatisme, porteur aussi de tolérance et de solidarité.

Or, dans la perspective générale qui vient d'être ainsi dessinée, le défi maintes fois déjà évoqué de l'intégration économique, sociale et politique des personnes âgées, acquiert une signification plus vaste : afin que notre civilisation comprenne à nouveau la valeur du passé et les possibilités de l'avenir et donc le sens le plus profond du progrès, il est nécessaire de reprendre le dialogue et de renforcer la solidarité entre les générations. Pour ce faire, il faut les encourager à l'échange, à la compréhension réciproque et à la coopération, en réalisant ainsi ce qui peut être considéré comme un véritable "pacte" inter-générationnel.

M. Leuprecht l'a très bien souligné dans son allocution : c'est seulement avec la reprise de ce dialogue que nous pourrons espérer promouvoir l'intégration des personnes âgées et leur autonomie, tout en respectant leur individualité et leurs droits de citoyens.

Je rappelle également le constat fondamental de départ : l'évolution actuelle des pays industriels avancés tend à affecter l'ensemble des relations réciproques entre les générations. Et pourtant, nous savons que les relations entre les différents âges (jeunes, adultes, personnes âgées) ne peuvent être uniquement conditionnées par la référence à l'activité de production et de consommation, et que toute indifférence pour le passé (et les anciens) comme tout désintérêt pour l'avenir (et les jeunes générations) constituent une menace sérieuse pour l'Europe en tant que civilisation. Il est évident qu'une redéfinition des responsabilités réciproques des différentes générations peut aider à surmonter les difficultés du moment actuel et de vaincre par là toute opposition stérile entre jeunes et personnes âgées.

Pour ce faire, il était opportun d'approuver le projet "Génération citoyenne" proposé par la Conférence de Sienna tout en lui donnant une dynamique nouvelle.

C'est donc pour répondre aux nombreux problèmes de notre époque, qu'il est nécessaire d'envisager la constitution d'un PACTE INTER-GENERATIONS, constitutif d'un lien social européen fondé sur le respect et l'amitié visant essentiellement l'apprentissage réciproque d'une solidarité active et partagée.

La société dans son ensemble et les autorités publiques à tous les niveaux - qui ont le devoir de ne pas gaspiller les énergies et les capacités des retraités et des personnes vieillissantes - devraient donc recourir à une approche inter-génération en tant que méthode capable de concevoir et mettre en oeuvre des politiques novatrices.

L'approche inter-génération peut donc être considérée comme la méthode et en même temps le principal motif inspirateur d'une nouvelle politique du troisième âge: il est par conséquent logique et justifié que cette approche soit l'un des piliers fondamentaux de la stratégie qui est envisagée dans le projet de Recommandation afin de sauvegarder l'autonomie des personnes âgées, d'encourager leur intégration et leur participation à la vie politique et sociale, ainsi que d'entourer de respect et d'affection la phase terminale de la vie, notamment lorsqu'elle se traduit par une dépendance.

D'une part par souci d'économie de travail, pour ne pas réduire la richesse de leur articulation, de l'autre, votre Rapporteur ne s'attachera pas ici à énumérer les nombreuses propositions qu'il est apparu nécessaire d'adresser à l'ensemble des autorités publiques nationales, régionales et locales européennes, aux villes et communes, aux gouvernements des Etats membres, à l'Union Européenne, à l'Assemblée Parlementaire, et au Comité des Ministres. En effet, je vous renvoie au paragraphe VII du projet de Recommandation, dans lequel ces propositions sont présentées et expliquées dans les détails.

En conclusion, je propose que l'on se mette sans plus tarder au travail selon l'esprit et la lettre des Conclusions de la Conférence de Sienna et de la Recommandation.

Puissent notamment les Conclusions de la Conférence de Sienna et notre Recommandation contribuer à lancer le projet d'un Pacte inter-génération à l'avantage de toutes les générations, afin qu'un véritable lien social se développe entre tous les citoyens.

Il appartient maintenant au Conseil de l'Europe, à toutes ses composantes et notamment à notre Congrès, de poursuivre le chemin vers une Europe libre, solidaire et tolérante, capable, d'un côté, de reconnaître que les différences enrichissent notre civilisation, de l'autre, de surmonter les oppositions stériles, sources d'injustice, de préjugés et d'intolérance.